

Compte-rendu de la réunion de bureau
Du vendredi 24 avril 2026 à 13 h 30
au siège du Merlo

Présents : Brisson J., Césaire J., Desvilles A., Husson L., Lacroix A., Thiébault M., Sanchez R.

1) Approbation et suivi du CR de réunion de bureau du 30/03/2026

	Qui ?	Echéance
<ul style="list-style-type: none"> Suite ATD : Rencontre avec le président du Cascol Foot. Il donne un chèque de remboursement de 3750 €, le mettre à l'encaissement 	Mado	Fait 27/04/26
<ul style="list-style-type: none"> Belle-Ile Virement fait. Chèque de retour non-reçu. Séjour à la Grave en septembre. Chèque pour l'EIT pas encaissé par le Comité mais facture acquittée. Josiane téléphonera à Marie du CDRP. 	Josiane	01/06/26

2) Retour sur la réunion de prépa « semaine bleue 2026 » lundi 13 avril 2026 (Voir mail du 20/04/26)

	Qui ?	Echéance
Envoyer les propositions à la mairie avant le 3 mai. Choisir entre	Luc	
<ul style="list-style-type: none"> mardi 6 octobre Journée sport jeudi 8 octobre Chasse aux trésors 	Luc	Fait 27/04/26
Luc téléphone aux organisateurs pour avoir des renseignements sur la chasse aux trésors.		

3) Modification des statuts pour :

	Qui ?	Echéance
<p>* renouvellement du bureau par moitié, tous les 2 ans</p> <p>Proposition de modification de l'article 8 :</p> <p>Article 8 - Bureau</p> <p>Le Bureau est composé de 3 membres au minimum reflétant la composition de l'Assemblée Générale s'agissant de l'égal accès des hommes et des femmes dans cette instance, plus 1 ou des représentants du Comité d'Entreprise SNCF Rhône Alpes désignés</p>		

~~par cet organisme, le nombre pouvant être au minimum égal à celui de l'ensemble des autres membres du bureau.~~

~~Le mandat des membres élus par l'Assemblée Générale est de quatre ans. (durée d'une olympiade). Le mandat expire au plus tard à l'Assemblée Générale ordinaire de l'année des jeux olympiques d'été.~~

~~Les membres sortants sont rééligibles.~~

~~Sur proposition du Bureau, l'Assemblée Générale peut élire des membres cooptés pour leurs compétences particulières.~~

~~Le nombre de membres cooptés dans ces conditions ne peut être supérieur à deux.~~

Le Bureau est composé d'au minimum trois (3) membres élus par l'Assemblée Générale, dans le respect du principe d'égal accès des femmes et des hommes aux instances dirigeantes.

Il comprend également un ou plusieurs représentants du CASI Cheminots SNCF de la région de Lyon, désignés par cet organisme. Le nombre de ces représentants peut être au moins égal à celui des autres membres du Bureau.

Les membres du Bureau élus par l'Assemblée Générale sont nommés pour une durée de quatre (4) ans. Leur mandat prend fin au plus tard à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire statuant sur les comptes de la quatrième année suivant leur élection.

Le Bureau est renouvelé par moitié tous les quatre (4) ans, selon des modalités définies, le cas échéant, par le règlement intérieur.

Les membres sortants sont rééligibles.

Sur proposition du Bureau, l'Assemblée Générale peut procéder à la cooptation de membres en raison de leurs compétences particulières. Le nombre de membres cooptés ne peut être supérieur à deux (2).

Proposition de modification de l'article 9 :

Article 9 - Élection du Bureau

L'Assemblée Générale appelée à élire le Bureau est composée des membres de l'Association définis dans les présents statuts, ayant adhéré depuis plus de six mois et à jour de cotisation à la date de l'élection.

Est éligible au Bureau toute personne âgée de dix-huit ans au moins au jour de l'élection, à jour de sa cotisation et jouissant de ses droits civiques.

L'élection des membres du Bureau par l'Assemblée Générale est réalisée au scrutin **à main levée secret**, ou, **à la demande du Bureau**

de l'Association ou du quart au moins des membres présents ou représentés, au scrutin secret.

*** Modification de la dénomination du Club**

Suite ATD et nom très proche de celui du CASCOL Foot, la modification a été évoquée par des membres du bureau.

Les opérations à mettre en place en cas de changement de nom sont longues et très compliquées.

→ La dénomination du club reste inchangée.

*** Modification règlement intérieur**

Proposition d'adjonction d'un point :

3) Commission Rando / séjours :

Une Commission Rando est mise en place.

Elle est composée de 4 à 6 membres dont un Président.

Le Président de la commission rando est nommé par le Président du Club et doit être membre du bureau.

Elle a pour mission « l'élaboration du programme des randonnées » :

* recueil et synthèse des propositions de randonnées

* élaboration du programme sous forme d'un calendrier trimestriel (4 mois pour le 4^{ème} trimestre de l'année civile, de septembre à décembre)

* diffusion et présentation aux adhérents

Des sorties sur plusieurs jours (séjours) peuvent être programmées dans le courant de la saison.

Tous les adhérents peuvent proposer des séjours.

Les séjours sont gérés et validés par le(s) Correspondant(s) Séjour du Club en relation avec la commission rando.

Pour proposer et recueillir les éléments nécessaires à l'élaboration du séjour, le club peut fournir un tableau « type » à compléter.

Les séjours sont intégrés aux programmes des randonnées.

- Les modifications apportées aux articles 8 et 9 des statuts sont validées par le bureau. Elles seront expliquées aux adhérents lors de la présentation de programme du 4^{ème} trimestre le 11/06/2026 à la Bachasse.
- Les modifications apportées au règlement intérieur sont validées par le bureau. Elles seront expliquées aux adhérents lors de la présentation de programme du 4^{ème} trimestre le 11/06/2026 à la Bachasse.
- Quelques modifications mineures seront également apportées aux statuts et au règlement intérieur.
- Ces modifications seront présentées et votées lors d'une AG Extraordinaire du 16/10/2026.

Pour débiter le cycle de renouvellement par moitié, il faudrait que 3 membres démissionnent afin d'intégrer de nouveaux membres et assurer la transmission.

Pour la prochaine réunion de bureau, réfléchir à qui veut démissionner lors de L'AG du 16/10/2026.

Tous

01/06/ 2026

4) Prépa rando « Orientation » du lundi 18 mai 2026

	Qui ?	Echéance
Prolonger les inscriptions jusqu'au 10 mai Luc envoie un rappel avec un texte plus court. Alain D fait les courses pour l'apéritif et le goûter. La commission a prévu 10 parcours. Pendant la dernière réunion de la commission il reste à <ul style="list-style-type: none">• constituer les équipes• plastifier les cartes• apporter 3 tables pliantes Se garer sur le parking du château potager.	Luc	Fait 26/04/2026
	Alain D	
	Jacques	

5) Prépa de la réunion du 29/04/26 avec CASI (Préparation de la fête du CASI)

	Qui ?	Echéance
Personne ne peut être présent à la réunion de préparation du 29/04/2026. Luc enverra un mail pour proposer de reconduire l'atelier d'orientation avec des balises dans le parc de la Bachasse. Demande de matériel pour le jour de la fête : tente, tables, chaises, grilles, électricité Plus tard : demande de participation à l'achat d'un vidéoprojecteur	Luc	Fait 26/04/2026
	Luc	01/06/2026

6) Organisation « Courir pour Elle près de chez soi » dimanche 27 septembre 2026 CASCOL Rando participe-t-il ? (Voir mail de la mairie du 20/04/26)

	Qui ?	Echéance
Course organisée avant la course départementale de Parilly. Ces dernières années Cascol Athlétisme gérait l'organisation de cette manifestation avec la Mairie. Luc demande des renseignements à la mairie pour connaître exactement l'importance de l'aide à apporter.	Luc	Fait 27/04/2026

7) Questions diverses

	Qui ?	Echéance
<ul style="list-style-type: none">• Animation 11 juin à la Bachasse : pétanque + jeux de société• Josiane fait une demande officielle au CASI pour avoir l'autorisation de confectionner une paëlla sous le préau.• Luc ne présentera pas de séjour raquettes pour l'hiver 2026/2027.• Sortie à Marseille : 2 absents, déficit 10 €• BBQ de rentrée : lundi 07/09/2026 à Ternay.• Forum des associations samedi 05/09/2026• Renouvellement des adhésions jusqu'au 15/08/2026 Nouvelles adhésions après le 15/08/2026	Josiane	01/06//2026

8) Date des prochaines réunions

Lundi 1er juin 2026 à 08h30	Tous	
Jeudi 24 septembre 2026 à 13h30	Tous	
AGEX + AG vendredi 16 octobre 2026	Tous	